Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 145

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257417

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le résultat tangible de ce Congrès a été la constitution d'une Association pan-américaine pour l'amélioration de la situation de la femme, sous la présidence de Mrs. Catt.

Fédération féministe universitaire.

Du 15 au 18 juillet aura lieu à Paris la seconde Conférence internationale de cette Fédération, qui groupe actuellement les femmes universitaires (professeurs, anciennes étudiantes) de 18 pays. Son but est simplement de créer la compréhension et l'amitié entre les femmes intellectuelles à travers le monde en leur fournissant l'occasion de se rencontrer, et en permettant des échanges de bourses de travail, de bourses de voyage, etc. La Fédération possède déjà à Paris une fort belle maison, don généreux d'une Américaine, où auront lieu les séances de la Conférence consacrées à des sujets, soit d'ordre général, soit d'ordre plus spécialement intellectuel: *les meilleures méthodes pour établir la paix dans le monde, la diplomatie comme carrière féminine, le rôle social des femmes, l'art féminin, la situation de la femme mariée exerçant une profession, etc.*

Nous regrettons de devoir constater qu'aux dernières nouvelles, la Suisse n'adhérait pas encore à cette Association internationale, faute d'abord d'une Association nationale. Et cependant, quel pays plus que le nôtre devrait y figurer en première ligne, lui qui fut le premier à ouvrir aux femmes les portes de ses Universités, et que les questions d'internationalisme ne laissent jamais indifférent? Qui, parmi nos universitaires suisses, veut attacher le grelot?...

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session du mois de juin a apporté en partie les mêmes sujets d'études aux deux Chambres fédérales qui se les passaient d'une semaine à l'autre. C'est en particulier le « Rapport de gestion » du Conseil Fédéral qui remplit toujours plusieurs de ces chaudes journées d'été, soulevant des critiques, demandant plus de détails aux chefs responsables. Cette fois ci la conduite des affaires étrangères amena quelques interpellations : de M. Reinhard sur la représentation suisse à Gênes, et de M. Gelpke sur le manque de fermeté et de dignité du gouvernement suisse vis-à-vis de la France dans la question du libre Rhin. M. Motta répondit avec son éloquence habituelle, mais sans satisfaire entièrement ses interlocuteurs. La proposition de créer une commission parlementaire de contrôle pour les affaires étrangères déplut d'autre part vivement au Conseil Fédéral, qui prétend avec raison vouloir porter lui-même la responsabilité des départements qu'on lui confie et qui voit un grave danger dans le fait de divulguer prématurément les affaires diplomatiques en préparation. La question de la navigation sur le Rhin sera encore discutée aux Chambres avant l'accord définitif avec la France; nous nous réservons donc d'y revenir.

Trois candidats étaient présentés pour le siège de M. Deschenaux, démissionnaire au Tribunal fédéral : un successeur de la droite catholique, un Tessinois radical et un socialiste. Inutile de dire que la discussion ne porta pas sur la capacité des candidats, mais uniquement sur le droit à la représentation des partis : les catholiques désirant conserver le siège qu'ils avaient eu, les socialistes en réclamant un second, les Tessinois exigeant que le Tribunal fédéral ait au moins deux représentants qui sachent la troisième langue nationale. Ce sont eux qui ont triomphé après une votation difficile et M. Garbani sera certainement un juge actif et clairvoyant, à voir la manière dont il a présidé le Conseil National en 1921. Nous sommes heureux de cette élection pour la minorité italienne et nous croyons que les catholiques doivent en grande partie leur échec à la candidature inconsidérée qu'ils ont présentée à l'Assemblée lors des dernières élections.

On se souvient que les allocations de renchérissement des fonctionnaires fédéraux n'avaient été fixées que pour le premier semestre de 1922. Il fallut donc reprendre cette besogne. Le projet du Département des finances cherche à augmenter de 7 1/2 millions les 15 millions d'économie qu'on a faite pendant le 1er semestre. S'il est parfaitement vrai que le coût de la vie a considérablement baissé depuis la fin de l'hiver, il faut tenir compte d'autre part du fait que les impôts et les prix des loyers de la ville de Berne — où résident une grande partie de ces employés — sont toujours écrasants, et que les ménages ne sont pas encore arrivés à se refournir de tout ce qui a été usé et employé pendant les années de guerre. Les traitements ont été infiniment plus lents à suivre la hausse des prix que leur baisse aujourd'hui. Malgré des protestations véhémentes, il est décidé d'établir une échelle des allocations sur une base de 70 % du

---

Lucy Re Bartlett: *Les Règnes à venir (L'Aurore d'une Humanité nouvelle).* Traduit de l'anglais par Marie Cimbro-Bonnet. En vente au Secrétariat H. S. M., Valentin, 44, Lausanne: 1 fr.

Voici un petit livre féministe d'un genre nouveau, qui reste infiniment captivant. Mme Lucy Re Bartlett (une Anglaise mariée à un Italien) se préoccupe vivement du sort de la femme. Elle se rend compte qu'une ère nouvelle s'ouvre pour elle et elle voudrait que son évolution ne l'entraînât pas seulement vers l'obtention de ses droits, mais plutôt vers l'accomplissemnnt de ses devoirs et l'intelligence de ses responsabilités. Elle souhaiterait que la femme moderne développât ses plus hautes possibilités, non pas en cherchant à devenir semblable à l'homme, rôle dans lequel elle échouerait, mais en apportant à la collectivité humaine le plein épanouissement de ses facultés, particulièrement l'*intuition*, qui lui paraît être son don suprême.

C'est donc vers la lutte intime, dans son propre cœur, qu'elle voudrait surtout la diriger. L'auteur trace, soit à la femme célibataire, soit à la femme mariée, un programme admirable, qui, s'il était exécuté, ferait de la terre un paradis.

Sans doute ses conseils sembleront irréalisables à beaucoup, et de fait, pour être à même de les suivre, il ne faudrait rien moins que des *saintes;* mais à défaut de toutes, si quelques femmes appliquaient dans leur vie les principes de Lucy Re Bartlett, un grand progrès serait déjà réalisé dans le monde. Celles qui ont un haut idéal et que la réalité blesse constamment trouveront dans ces pages un puissant réconfort, parce qu'elles satisferont leurs plus intimes aspirations. La question du mariage, en particulier, y est traitée avec une élévation qui se rencontre très rarement.

Actuellement il est tant de courants dits spiritualistes, qui, sous des apparences trompeuses, entraînent l'humanité vers des fondrières en glorifiant ses instincts les moins nobles, qu'un opuscule de ce genre est précieux à lire et à méditer. Sans doute on en pourrait discuter plusieurs points, tout n'y est pas absolument juste, et des lacunes y seraient facilement comblées, mais l'orientation générale en est excellente. N'est-il pas nécessaire qu'au sein de la fermentation actuelle des idées, des esprits supérieurs saisissent le flambeau de l'idéal et s'en servent pour éclairer les plus hauts sommets! Tel est le rôle de Lucy Re Bartlett, qui a droit à toute notre reconnaissance pour avoir eu le courage de livrer au public sa pensée intime et le résultat de son expérience. Son effort ne demeurera pas stérile.

H. Naville.

UNE FEMME ASTRONOME

Caroline HERSCHEL. (1743-1840)

Le journal féministe Frau und Welt *nous apporte, par la plume de l'auteur bien connu, Mlle Marie de Bunsen, une notice biographique sur l'illustre astronome Caroline Herschel, à laquelle nous empruntons les détails suivants:*

Il est bien rare de voir unies au même degré que chez Caroline Herschel les qualités les plus strictement féminines — amour familial

renchérissement général depuis 1914. Le taux des allocations couvrira le renchérissement complet pour les petits traitements et ira en dégression pour les grands. M. Musy a renouvelé sa promesse, périodique comme l'équinoxe, de présenter sous peu un projet de loi sur les traitements des fonctionnaires. Quand sera-ce?

Les flots de paroles, endigués lors de la dernière session, ont jailli impitoyablement cette fois à propos des motions Abt et Walther, qui cherchent des moyens de parer à la crise de notre industrie. M. Abt, demandant de réintroduire la semaine de 54, même de 60 heures de travail en temps de crise, n'a plus eu de succès et a trouvé prudent de retirer sa motion. M. Walther demande plus d'élasticité de la loi et une facilité plus grande de l'adapter aux besoins actuels. Il voudrait surtout que l'on étudiât la possibilité d'introduire une durée de travail différentiel, en distinguant entre le travail très dur, dur, ou facile, système employé avec avantage en France et en Belgique. Comme l'étude de cette question serait excessivement longue — elle demanderait bien des années au dire de M. Schulthess — le Conseil Fédéral stipule dans son message la revision immédiate de la loi sur les fabriques de la manière suivante : au lieu d'autoriser le Conseil Fédéral à prolonger en cas d'urgence et pour certaines industries la durée du travail à 52 heures (art. 41 actuel), celui-ci devrait pouvoir accorder en temps de crise la permission générale de travailler pendant 54 heures, et même sans crise générale pour certaines fabriques ou industries, si des raisons importantes justifient cette mesure.

Cette proposition a été amendée par M. Grospierre dans ce sens que le Conseil Fédéral consulterait les organisations centrales patronales et ouvrières avant de décréter l'état de crise qui justifierait la semaine de 54 heures, et par M. Walther de l'extrême droite, dans le sens que l'autorisation de prolonger la semaine de travail n'est accordée au Conseil Fédéral que pour trois ans. Des discours patronaux et paysans ressortait toujours l'affirmation que notre production deviendrait moins coûteuse si le capital investi dans les fabriques et les machines pouvait travailler plus de 8 heures par jour, et que le nombre des chômeurs diminuerait si une exécution plus rapide et moins coûteuse activait les commandes. On appuie sur le fait que l'ouvrier lui-même ne se refuse aucunement à travailler et à gagner une heure de plus. Les chefs socialistes par contre ne veulent pas bouger d'un fil et déclarent que c'est un crime envers les travailleurs de leur retirer le bienfait de la semaine de 48 heures. Rien n'était nouveau — tous avaient partiellement raison.

Et nous? Au point de vue de l'ouvrière il est certain que 8 heures de travail suffisent amplement, car la femme trouvera toujours du travail en rentrant chez elle. Certains ouvriers pratiquent un travail qui use leurs forces au bout de 6 heures, d'autres pourront supporter 8 ou 9 heures sans conséquences fâcheuses. Nous serions donc bien de l'avis de M. Walther de différencier les espèces de travail, puis de permettre en temps de crise une durée de 9 heures pour un travail reconnu facile. —La loi sur les fabriques autorise du reste le travail entre 5 h. et 20 heures en été, c'est-à-dire pendant un espace de 15 heures par jour. Il nous semble qu'un travail organisé par séries pourrait donc occuper deux équipes d'ouvriers par jour dans un seul établissement. Ainsi les machines travailleraient doublement et tout le monde serait content. Y a-t-il des difficultés pratiques à cette solution ? Il vaudrait pourtant la peine d'essayer.

La revision de l'art. 41, adoptée par 85 voix contre 47 au Conseil National, a passé aux Etats, où les députés ont montré plus de symphatie pour l'industriel que pour l'ouvrier. Le dernier soir, le projet a réapparu devant les rangs déjà clairsemés du National pour la votation définitive. Un socialiste à l'esprit vif constata qu'en quittant la salle avec ses camarades, le chiffre de 95 voix nécessaire pour une votation valable ne serait plus atteint ! Il partirent en masse et assistèrent avec satisfaction à travers les glaces des portes à l'appel nominal des 83 députés restants et à la colère du chef du département de l'économie politique. Leur joie fut de courte durée : rappelés par télégramme les déserteurs prématurés, députés de la Suisse orientale en grande partie, étaient installés dans leurs fauteuils à 7 heures le samedi, et le quorum réglementaire atteint, la votation eut lieu sans incident. On a traité de sabotage impardonnable la manière d'agir du parti socialiste. Nous nous demandons s'il est plus consciencieux de quitter Berne avant la fin d'une session à laquelle on a mandat d'assister, que de quitter la salle au moment d'une votation nuisible à ses électeurs ?

Les Chambres votent encore une subvention à assurer aux paysans sur la récolte de blé des années 1923 et 1924 pour encourager la culture des céréales, garantie qui devra toutefois n'imposer aucune nouvelle charge à la Confédération. M. Maunoir renouvelle ses attaques contre les restrictions d'importation : malgré la confirmation de leur maintien pour une année encore on sent qu'elles perdent de plus en plus du terrain.

Enfin une loi d'ordre tout à fait différent a occupé nos députés pendant plusieurs jours. Il s'agit de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire du droit que conserve l'auteur sur son œuvre une fois éditée. La question n'ayant pas été définitivement réglée, puisqu'elle doit encore être soumise au Conseil des Etats, nous nous réservons d'y revenir plus tard.

A. Leuch-Reineck.

---

poussé jusqu'au sacrifice, attachement aux humbles devoirs du foyer domestique — à l'esprit de recherche scientifique et à un remarquable don artistique.

Caroline était d'origine modeste: son père jouait du hautbois dans la musique militaire de Hanovre. Née en 1743, elle devint la servante de ses nombreux frères qui abusaient à l'envi de son inlassable dévouement. Sans avoir reçu d'instruction musicale proprement dite, elle savait à l'occasion remplacer au pied levé l'instrumentiste qui faisait défaut. Mais elle ne cessait pas pour cela de vaquer à tous les soins du ménage. Elle avait 22 ans lorsque son frère favori Guillaume, établi à Londres, l'appela auprès de lui pour figurer comme cantatrice dans les concerts dont il avait la direction. Elle se produisit avec grand succès dans les oratorios de Haendel, la glorieuse nouveauté de l'époque.

Guillaume Herschel s'était toujours intéressé passionnément à l'astronomie. Il se décidait bientôt à s'y consacrer sans partage. Sans hésiter, Caroline renonça à une carrière qui promettait de devenir brillante et se fit la collaboratrice fidèle du savant. Grâce à un zèle extraordinaire, à des découvertes de grande valeur, et à la construction, étonnante pour son temps, d'un télescope géant, Herschel ne tarda pas à devenir célèbre. Sa sœur, initiée de plus en plus à la recherche scientifique, découvrit d'abord une, puis sept autres comètes inconnues jusqu'alors et devint l'assistante officielle du grand astronome. Ce fut en cette qualité qu'elle reçut — à trente-sept ans — la première somme d'argent qu'elle eût jamais possédée. Sans parler d'autres distinctions, entre autres la grande médaille d'or de la Société royale d'astronomie, dont elle devint membre d'honneur.

Mais la situation éminente qu'elle s'était acquise en Angleterre, les prévenances dont la comblaient la famille royale, la cour et les notabilités scientifiques, n'entamèrent jamais sa modestie et la simplicité de ses habitudes. A la mort de son frère bien-aimé, rien ne put la retenir à Londres et elle revint dans son pays natal achever — à l'âge de 97 ans, une existence consacrée toute entière à la piété familiale et aux grandes causes de l'art et de la science. C. H